

Pôle communication
Tél. : 24 65 42

Jeudi 25 juin 2020

INFO PRESSE

Lancement d'un questionnaire sur le télétravail

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance un questionnaire en ligne sur le télétravail, auprès des employeurs et des travailleurs des secteurs privé et public. Les résultats collectés devront permettre de mieux insérer le télétravail dans la vie quotidienne des Calédoniens à travers une réglementation qui sera élaborée en concertation avec les partenaires sociaux.

Les circonstances exceptionnelles du confinement de la population pendant la crise sanitaire du Covid-19 ont mis en évidence une nouvelle forme d'organisation de travail à distance via les technologies de l'information et de la communication. Cette expérience du télétravail a mobilisé les directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui ont facilité les démarches et accompagné les modalités d'exécution de ce nouveau type de travail auprès de la population.

Le télétravail a aussi changé les habitudes, en apportant parfois des améliorations en termes de temps de travail, d'économie, de conciliation entre vie privée et vie professionnelle ou encore de productivité.

Pour assurer la pérennité de cette nouvelle relation au travail dans un cadre juridique formel, le gouvernement, sous l'impulsion de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement notamment en charge du travail, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement notamment en charge de la fonction publique, souhaite élaborer une réglementation en concertation avec les partenaires sociaux.

Dans ce cadre, un questionnaire en ligne sur le télétravail est lancé pour une durée de quatre semaines. Il s'adresse à la fois aux employeurs et aux travailleurs (salariés ou agents) du public et du privé.

- Pour le secteur privé, il est accessible sur le site de la direction du Travail et de l'emploi www.dtenc.gouv.nc, ou sur ces liens : [questionnaire salariés](#), [questionnaire employeurs](#).
- Pour le secteur public, il est accessible sur le site de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique www.drhfpnc.gouv.nc, ou sur ce lien : [questionnaire agents et employeurs](#).

Contacts presse :

À la DTE :

Magda Bonal-Turaud, directrice, tél. : 77 55 85
Thierry Xozame, directeur adjoint, tél. : 71 01 93

À la DRHFPNC :

Audrey Charbonnel, chef de section formations et compétences, tél. : 25 61 37 ou 76 28 88
Myriam Beaumont, directrice adjointe, tél. : 25 61 13 ou 92 72 40.

* *
*

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***